



REGLEMENT GRAVEL'TOUR 2025

Tout participant à l'une des épreuves du Gravel'Tour Cannondale reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans son intégralité.

Article 1 : Le Challenge et son calendrier

Le Gravel'Tour Cannondale est un challenge regroupant des épreuves chronométrées de Gravel comportant la mesure de performance individuelle et l'édition d'un classement. Certaines se feront en cheminement au GPS, sans balisage, et d'autres en suivi de balisage (voir détail ci-dessous).

Il y aura **8 épreuves** et à l'issue de la saison, nous garderons les **5 meilleurs résultats** de chaque participant.

Tous les participants, à au moins une manche, figureront au classement général du Gravel'Tour Cannondale 2025. Tout participant **ayant pris le départ** de 6, 7 ou 8 épreuves recevront 30 points de bonus par manche supplémentaire pour les récompenser de leur fidélité (soit 30, 60 ou 90 points bonus).

Pour être récompensé lors de la remise des prix finale, il faudra être classé à au moins 5 manches et être présent lors de cette remise des prix (le samedi 4 octobre au Raid des Alpilles). Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.

Sur chacune des épreuves, un règlement spécifique dictera les règles de l'épreuve. Tout participant s'engage à l'avoir lu et accepté lors de son inscription.

Les épreuves du Gravel'Tour Cannondale 2025 sont les suivantes :

- ✓ Gravel Sud Bourgogne : samedi 26 avril à Viré
- ✓ Lozérienne Gravel : samedi 10 mai à La Canourgue
- ✓ Gravel Roc Laissagais : samedi 31 mai à Laissac
- ✓ Gravel Nore : samedi 14 juin à Villegly
- ✓ Transmaurienne Vanoise Grave : samedi 19 juillet à Val Cenis
- ✓ Etape Sanfloraine : samedi 9 août à Saint-Flour
- ✓ Alpes Aventure Gravel : samedi 23 août à Saint-Jorioz
- ✓ Gravel des Alpilles : samedi 4 octobre à Maussane-les-Alpilles

Article 2 : Le classement, grille de point



A l'issue de chaque manche, le classement sera édité en fonction des points acquis. Les points seront attribués en fonction de la place au classement de l'épreuve et des points associés à celui-ci dans la grille ci-dessous.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	...
500	490	480	470	460	455	450	445	440	435	432	429	426	-3 pt/place	375	373	-2 pt/place	235	234	-1 pt/place

A l'issue de chaque épreuve, le classement général sera publié au plus tard le mardi après l'épreuve sur le site www.cycling-challenge.fr.

La finale du Challenge, à savoir le Gravel des Alpilles, se verra attribuer un coefficient de 1,2. La première place offrira 600 points (500x1,2) au concerné, la deuxième place 588 (490x1,2) et ainsi de suite.

2 maillots de leader seront remis lors de la remise des prix de chaque épreuve :

1^{er} Homme -> maillot

1^{ère} Dame -> maillot

Les maillots devront obligatoirement être portés par les leaders des classements, sous peine de non-comptabilisation des points de l'épreuve pour le classement général.

A l'issue de la saison, lors de la remise des prix de la dVélos lac d'Annecy, les catégories suivantes seront récompensées :

- ✓ Les 3 premiers du Scratch Homme et Dame
- ✓ Le premier de chaque catégorie

Article 3 : les catégories

Les catégories du Gravel'Tour Cannondale 2025 sont les suivantes :

	Dame			Homme			Handisport	
FA	16 à 39 ans	2009 à 1986	MA	16 à 39 ans	2009 à 1986	H	Licence Handisport FFC	
F1	40 à 49 ans	1985 à 1976	M1	40 à 49 ans	1985 à 1976			
F2	50 à 59 ans	1975 à 1966	M2	50 à 59 ans	1975 à 1966			
F3	60 ans et +	1965 et avant	M3	60 ans et +	1965 et avant			

NOTA : Ces catégories seront celles du classement général du Challenge, aucune obligation n'est faite aux organisations de les mettre en application sur les épreuves, bien que cela soit souhaitable, les classements généraux étant édités à partir des années de naissance.

L'âge et la catégorie de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance sauf les 16 ans dont l'âge doit être révolu le jour de l'épreuve.



Article 4 : Classement par équipe

Un Classement Equipe sera mis en place sur le Challenge Gravel'Tour Cannondale. Pour figurer au classement, une équipe doit être composée d'au minimum 4 coureurs et s'inscrire via les inscriptions groupe/équipe.

Après chaque manche, le classement sera fait en additionnant les points Challenge des 3 meilleurs membres de l'équipe au classement général. Ces 3 personnes peuvent être différentes sur chaque manche. Si l'équipe est représentée par plus de 3 personnes dans les classements de la manche, seuls les 4 meilleurs résultats de cette équipe seront pris en compte dans le classement par équipe. Il n'y aura pas de récompense équipe sur les différentes épreuves mais uniquement une récompense lors de la finale.

A l'issue de la saison 2025, la meilleure équipe sera récompensées lors de la remise des prix finale sur le Raid des Alpilles le 2025.

Pour figurer dans ce classement final, l'équipe doit avoir effectué au moins 4 manches du Challenge Cyclo'Tour Classified.

Article 5 : Matériel

Pour participer à une manche du Gravel'Tour Cannondale, il appartient à chaque concurrent de prévoir le matériel adéquat.

Sont acceptés sur le format chronométrée les vélos gravel. Les VTT et Gravel à assistance électrique sont acceptées uniquement sur le format randonnée.

Seuls les participants en vélos gravel musculaires seront éligibles au classement général du Gravel'Tour Cannondale. Aucun parcours ne sera balisé ; En effet, nos parcours Gravel se font en suivi GPS. Il appartient aux participants d'avoir son propre compteur GPS. La trace GPX sera envoyée par mail quelques jours avant l'épreuve.

Article 6 : Pack Saison de 3 à 8 épreuves

Le PACK SAISON est un pack regroupant les inscriptions à plusieurs épreuves du Gravel'Tour Cannondale 2025. L'inscription au PACK SAISON se fait exclusivement en ligne via le site internet : <https://cycling-challenge.fr/inscriptions/>.

Ouverture des inscriptions le 22 novembre 2024 :

Pack	Prix
Pack 3 épreuves	135 €
Pack 4 épreuves	180 €
Pack 5 épreuves	225 €
Pack 6 épreuves	270 €
Pack 7 épreuves	315 €
Pack 8 épreuves	360 €



Les inscriptions se clôtureront le **28 février 23h59**.

Le prix de l'inscription comprend ;

- L'inscription à chaque épreuve choisie ;
- Un maillot collector saison Cycling Challenge 2025 offert ;
- Pour les inscrits avant le 15 décembre, une chance de remporter un lot partenaire
- Un dossard personnalisé ;
- Une place garantie en sas prioritaire sur chaque épreuve (si la formule chrono a été choisie).

Le participant choisira lors de son inscription les épreuves et le(s) parcours de son choix (format rando ou chrono).
Le tarif du pack restera le même peu importe ces choix.

La souscription au pack se fait pour un seul et même participant. En cas d'empêchement, il n'est pas possible pour le participant de céder ou de revendre son dossard sur une des épreuves.

Le maillot sera distribué au participant lors de sa participation à la première épreuve de son pack.

Tout participant au pack saison reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que de chaque règlement d'épreuve constituant son pack et en accepte les clauses dans son intégralité.

Assurance annulation :

L'organisation propose d'assurer l'inscription contre toutes causes accidentelles et imprévisibles qui rendraient impossible votre participation au pack saison

Nous vous proposons de souscrire à l'assurance qui vous permet, sous certaines conditions de vous faire rembourser 80% du montant des droits d'inscription (hors option et frais de services).

Cette assurance :

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la première course ;
- Est Valable jusqu'à 72 h après l'événement ;
- Assure une garantie si COVID 30 jours avant l'épreuve ;
- Permet un Remboursement en 72H si dossier complet ;
- Est Valable dans le monde entier.

Cette assurance est vendue au tarif de 12 / 16 / 20 / 24 / 28 / 32 € en fonction du pack choisi à l'inscription.

Article 7 : Droit à l'image

Par sa participation au Gravel'Tour Cannondale, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ou ses ayants droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



SAISON 2025
8 MANCHES GRAVEL

